



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE
MAINTENANCE ET REPARATION DES AIRES
COLLECTIVES DE JEUX PASSE AVEC LA
SOCIETE RECRE'ACTION**

**DÉCISION N° AU-19-163
EN DATE DU 12 AVRIL 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4935 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n° AU-16-238 en date du 11 août 2016 de signer le marché de maintenance et réparation sur les aires collectives de jeux (notifié le 11/08/2016) ;

VU la décision n°AU-18-298 en date du 8 octobre 2018 de signer l'avenant n°1 au marché de maintenance et réparation sur les aires collectives de jeux (notifié le 18/10/2018) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte la réactualisation des quantités figurant à la décomposition du prix global et forfaitaire ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société RECRE'ACTION, sise, ZAC du Gué Langlois - 2 avenue du Gué Langlois – 77600 BUSSY SAINT MARTIN, représentée par Monsieur HUBERT Sylvain, Président, l'avenant n°2 au marché de maintenance et réparations sur les aires collectives de jeux.

Le montant du présent avenant s'élève à 284,13 € HT (340,96 € TTC), après application de la formule de variation des prix.

Le nouveau montant du marché s'élève à 32 705,12 € HT (42 660,55 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE